



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

**Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré**

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 24 février 2022

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM les principaux de collège

Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2022.

Un mouvement intra-départemental sur *postes à compétences particulières* est mis en place.

Ce mouvement appelé « mouvement PCP » est organisé en parallèle des opérations de mouvement intra-départemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus du département des Bouches-du-Rhône au 1^{er} septembre 2022.

La présente circulaire a pour objet de rappeler les dispositions relatives au mouvement PCP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2022.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application **COLIBRIS**.

La saisie des vœux est prévue du lundi 7 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022


La publication des résultats du mouvement interdépartemental informatisé étant prévu le mercredi 9 mars 2022, les inéats pourront candidater à compter du 11 mars 2022 après avoir activé leur adresse électronique académique.

1/ Procédures

L'accès à **COLIBRIS** peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités qui vous seront précisées lors de la publication des fiches de poste le Lundi 7 mars 2022 au bulletin départemental.

L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler.

Phase d'instruction des demandes: La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale vérifiera la recevabilité des demandes formulées du **Lundi 21 mars 2022 au vendredi 25 mars 2022**.

 Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Tous les candidats seront notifiés de la suite donnée à leur candidature par mail.

Phase d'entretien: Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés recevront une convocation à un entretien par mail. Les entretiens auront lieu du **lundi 28 mars 2022 au vendredi 8 avril 2022**.

2/ Résultats

Les résultats des enseignants retenus seront transmis par mail le **lundi 11 avril 2022**. Si l'enseignant est retenu sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer l'acceptation de l'un des postes et refuser les autres. L'acceptation est définitive.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement PCP seront ensuite destinataires d'une notification d'affectation.

Le directeur académique

signé

Vincent STANEK